



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 mars 2017

SCAN-DA-LEUSE !

La décision du Tribunal de commerce de Bobigny dans le dossier



Ça y est ! La décision du tribunal de commerce de Bobigny dans le dossier Mim est tombée. Les juges décident de liquider l'entreprise. Ils ne retiennent que deux offres partielles, Tally Weijl et Étam qui reprennent autour de 70 magasins. Conséquence directe de cette décision scandaleuse, l'entreprise Mim disparaît et près de 800 salariés n'ont plus que pôle emploi comme seule horizon.

Pourtant, le Tribunal avait un autre choix possible, soutenu par l'ensemble des salariés et des instances représentatives du personnel : l'offre de reprise totale présentée par Clementy, un groupe familial spécialisé dans le redressement d'entreprises en difficulté, et qui a reçu lundi le feu vert du comité d'entreprise et de l'ensemble des salariés.

Le plan de Clementy garantissait le maintien de la quasi-totalité des emplois en CDI (1.000 sur 1.069, licenciements abondés à hauteur de 550 000€) et des boutiques (230 sur 250). Il prévoyait également un plan de relance de l'entreprise (près de 30 millions € d'apport). Ce plan avait également reçu le soutien des administrateurs judiciaires de l'entreprise.

Contre toute attente et bien que les salariés aient eu l'assurance du soutien du gouvernement, le Procureur de la République a plaidé contre la solution Clémenty. En cela, il était soutenu par les AGS qui ne souhaitent pas prendre le risque d'avoir à verser des salaires au cas où le redressement échouerait. Il a préféré une solution certaine, celle de mettre les salariés Mim au chômage !

Décision d'autant plus incompréhensible que les tribunaux de commerce ont obligation de tout faire pour préserver l'emploi. Visiblement, telle n'était la priorité de Madame la Présidente du Tribunal de commerce de Bobigny. Il devient urgent de réformer les tribunaux de commerce où la prise en compte de l'impact social serait un impératif.

Pour notre part, nous resterons aux côtés de tous ses salariés qui se retrouveront en grande difficulté.

Contact :

Monsieur Michaël GHARBI – délégué syndical du SECI-UNSA

06 37 26 48 73 - michael.gharbi@mim.fr

Eric SCHERRER - Président du SECI-Unsa

06 62 46 25 43 - e.scherrer.seci@free.fr